



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

universités

Question écrite n° 88792

Texte de la question

M. Jean-François Mancel alerte Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les conditions d'accueil des étudiants dans les universités. Il semblerait que, dans un certain nombre d'établissements, les nouveaux étudiants rencontrent de réelles difficultés pour être informés utilement et rapidement sur les formalités à accomplir. Il ne mésestime évidemment pas l'effort sans précédent accompli par le Gouvernement pour remettre au meilleur niveau notre enseignement supérieur trop longtemps délaissé mais souhaiterait, cependant, que toutes les dispositions soient prises pour que l'intégration des nouveaux étudiants leur permettent d'aborder leur première année dans les meilleures conditions.

Texte de la réponse

La réussite des étudiants, en particulier dans le premier cycle, est un des axes prioritaires de la réforme de l'université. C'est à ce titre qu'un plan pluriannuel pour la réussite en licence a été lancé fin 2007, pour la période de 2008-2012. Ce plan représente un effort cumulé sur cinq ans de 730 MEUR, ainsi répartis : 32,4 MEUR en 2008, 103 MEUR en 2009, 170 MEUR en 2010, 211 MEUR en 2011 puis en 2012. Sa mise en oeuvre s'est appuyée sur le cahier des charges de l'offre de formation pour le cursus licence, rédigé à partir des travaux du comité de suivi de la licence et de la licence professionnelle. Ce cahier des charges a facilité la définition, par chaque université, du projet qui lui a été demandé par la circulaire du 15 janvier 2008. Dans ce cadre, les universités ont été expressément engagées à accentuer leurs efforts en matière d'accueil et d'accompagnement des étudiants. Un premier bilan des actions réalisées par les universités a été effectué par le comité de suivi de la licence et de la licence professionnelle. Ce bilan montre que les universités ont parfaitement pris la mesure du problème de l'échec des étudiants en licence et se sont mobilisées pour mettre en oeuvre les recommandations du plan. Un des axes sur lesquels leurs efforts ont porté en priorité est l'amélioration de l'orientation et de l'accueil des nouveaux étudiants. Le renforcement du dialogue avec les établissements scolaires et la généralisation de l'orientation active ont permis de mieux informer les lycéens sur les filières de l'université et de les guider dans leur choix en mettant en correspondance les vœux des futurs étudiants, leur parcours antérieur et leurs aptitudes, leurs chances de réussite et les débouchés dans la filière qu'ils envisagent. L'amélioration de l'accueil et de l'accompagnement des nouveaux étudiants a été assuré grâce au déploiement d'un certain nombre de dispositifs visant à mieux familiariser l'étudiant avec son nouvel environnement et à favoriser son intégration. Il s'agit notamment : de l'organisation de prérentrées ou de semaines d'intégration au cours desquelles a lieu une présentation de l'université, de son organisation et des services destinés aux étudiants ; de la mise en place d'enseignements de méthodologie du travail universitaire ; de la formation à l'utilisation de l'environnement numérique du travail ; du tutorat d'accueil assuré par des étudiants plus engagés dans le cursus universitaire ; de cessions de mise à niveau proposées aux étudiants repérés comme étant en difficulté. Une réelle mobilisation tant des instances dirigeantes que des équipes pédagogiques des universités pour la réussite des étudiants a été constatée et les mesures adoptées se sont traduites par un accompagnement renforcé et plus individualisé de ceux-ci. Toutefois, la généralisation de ces dispositifs doit encore progresser. Leur évaluation est en cours afin d'en mesurer les effets et d'en améliorer l'efficacité. Il convient d'ores et déjà de

constater que l'université est redevenue attractive pour les bacheliers puisqu'ils ont été plus nombreux à s'orienter vers ses filières. La tendance observée en 2009 s'est en effet confirmée à la rentrée 2010 avec une hausse de 1,6 % des inscriptions.

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Mancel](#)

Circonscription : Oise (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88792

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 septembre 2010, page 10167

Réponse publiée le : 23 novembre 2010, page 12891